

COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

L'HONORABLE KEITH PETERSON

Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



ᐅᓂᓐ ᑭᓄᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Minista Maniliqiyini
Minister of Finance
Ministre des Finances

**L'HONORABLE EDNA ELIAS
COMMISSAIRE DU
NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.T.N-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la *Loi sur le Nunavut*, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.

L'honorable Keith Peterson
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit (Nunavut)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

<u>PARTIE I - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	1
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS	3
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	5
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	8
État consolidé de la variation de la dette nette	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	25
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	26
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	27
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	29
État non consolidé de la situation financière	30
État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	31
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette)	32
État non consolidé des flux de trésorerie	33
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés	34
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	46
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	47
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	48
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	51
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des fonds renouvelables	52
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	53
Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	54
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	55
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	56
Annexe 4 - Annexe non consolidée des emprunts obligataires à recevoir des municipalités	57
Annexe 5 - Annexe non consolidée des remises de prêts étudiants	58
Annexe 6 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	59

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

La préparation des présents états financiers consolidés pour le gouvernement du Nunavut, et l'information relative contenue dans les comptes publics, est une responsabilité de gestion qui relève du ministère des Finances.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour les gouvernements, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans les cas où les PCGR permettent l'utilisation d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle considèrerait comme les plus appropriées. Au besoin, la préparation des présents états financiers consolidés se fonde sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le gouvernement s'acquitte de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports par l'entremise du ministère des Finances, en maintenant à jour les systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont améliorés et modifiés en permanence pour fournir des renseignements exacts, protéger et surveiller les actifs du gouvernement et veiller à ce que toutes les opérations effectuées soient en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les comptes publics sont présentés au comité permanent de surveillance des activités du gouvernement et des comptes publics suivant leur dépôt à l'Assemblée législative. Les recommandations du comité sont examinées et mises en œuvre, le cas échéant, en vue d'améliorer la gestion financière, les pratiques de présentation de rapports financiers et les systèmes de

La vérificateur général du Canada effectue une vérification annuelle des états financiers consolidés en vue de formuler une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière, des résultats d'opérations et de l'excédent accumulé du changement de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice. Dans le cadre de la vérification, il examine également les opérations portées à son attention pour s'assurer qu'elles sont, à tous les égards importants, dans les limites des pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organisations comprises dans la consolidation. L'opinion du vérificateur général figure aux états financiers consolidés.



Chris D'Arcy
Sous-ministre des Finances



Jeff Chown, CA
Contrôleur général

Le 7 décembre 2012

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Nunavut, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Nunavut au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement du Nunavut en vertu de la *Loi sur le Nunavut*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements ainsi qu'aux autorisations expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Ferguson". The signature is fluid and cursive, with a prominent flourish at the end.

Michael Ferguson, FCA

Le 7 décembre 2012
Ottawa, Canada

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2011 <i>(Redressé - note 3)</i>
Actifs financiers		
Liquidités (note 4)	325 700	271 884
Investissement de portefeuille et autres investissements (note 5)	14 432	13 571
Montant dû du gouvernement du Canada (note 6(a))	74 981	82 872
Autres revenus à recevoir (note 6(b))	84 417	72 241
Stocks pour revente (note 7(a))	122 810	109 398
Prêts à recevoir (note 8)	12 765	15 009
Total des actifs financiers	635 105	564 975
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	280 892	279 920
Passifs au titre des retraites (note 10(a))	6 828	6 158
Autres avantages futurs des employés (note 10(b))	24 709	24 632
Dettes à long terme (note 11)	99 934	88 057
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 12)	79 609	88 942
Recettes et apports de capital reportés (note 13)	362 339	353 014
Total des passifs	854 311	840 723
Dettes nettes	(219 206)	(275 748)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe B)	1 780 859	1 733 172
Stocks pour utilisation (note 7(b))	20 503	16 511
Charges payées d'avance (note 20)	2 922	13 950
Total des actifs non financiers	1 804 284	1 763 633
Excédents accumulés	1 585 078	1 487 885
Obligations contractuelles (note 15)		
Éventualités (note 16)		

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel (Redressé - note 3)
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 384 500	1 399 163	1 319 639
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	290 000	361 511	322 041
Total des revenus	1 674 500	1 760 674	1 641 680
Charges (note 14)			
Services communautaires et gouvernementaux	390 000	398 830	344 271
Santé et Services sociaux	370 000	378 968	360 518
Éducation	279 000	274 487	261 176
Habitation	249 000	225 666	218 808
Finances (note 1)	139 000	110 199	108 311
Développement économique et Transports	82 500	80 002	78 570
Justice	63 000	88 535	83 570
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	44 000	27 346	22 904
Environnement	26 000	28 027	25 997
Ressources humaines	24 000	17 831	19 425
Exécutif et Affaires intergouvernementales	23 000	17 331	16 498
Assemblée législative	18 000	16 259	16 260
Total des charges	1 707 500	1 663 481	1 556 308
Excédent (déficit) pour l'exercice	(33 000)	97 193	85 372
Excédent accumulé, début de l'exercice	1 487 885	1 487 885	1 402 513
Excédent accumulé, fin de l'exercice	1 454 885	1 585 078	1 487 885

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
			<small>(Redressé - note 3)</small>
Excédent (déficit) pour l'exercice	(33 000)	97 193	85 372
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(189 000)	(146 077)	(235 837)
Aliénations	-	2 661	1 947
Amortissement	93 500	95 729	85 572
	(95 500)	(47 687)	(148 318)
Utilisation nette (ajouts) des stocks pour utilisation	(1 000)	(3 992)	(4 204)
Utilisation nette (ajouts) des charges payées d'avance	-	11 028	(10162)
	(1 000)	7 036	(14 366)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(129 500)	56 542	(77 312)
Dette nette, début de l'exercice	(275,748)	(275 748)	(198 436)
Dette nette, fin de l'exercice	(405 248)	(219 206)	(275 748)

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

**État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012**
(en milliers de dollars)

	2012	2011 (Redressé - note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Transferts du gouvernement du Canada	1 420 842	1 417 252
Impôts	77 259	72 772
Autres revenus du gouvernement	279 028	205 571
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(5 844)	(5 562)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(6 043)	(6 707)
Rémunération et avantages sociaux des employés	(499 954)	(473 171)
Subventions et contributions	(209 559)	(164 654)
Biens et services	(865 001)	(784 892)
	190 728	260 609
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(143 806)	(236 303)
Aliénations d'immobilisations corporelles	2 612	491
	(141 194)	(235 812)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(2 561)	(4 335)
Remboursements de prêts reçus	5 738	6 270
Investissements de portefeuilles et acquisitions de placements	(877)	(531)
Investissements de portefeuilles et cessions de placements	16	2 396
	2 316	3 800
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts sur dette à long terme	17 800	8 000
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(9 401)	(8 867)
Paiements du principal sur dette à long terme	(6 433)	(6 061)
	1 966	(6 928)
Augmentation des liquidités	53 816	21 669
Liquidités, début de l'exercice	271 884	250 215
Liquidités, fin de l'exercice (note 4)	325 700	271 884

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**Autorité et entité comptable**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers stipulées dans la *Loi sur le Nunavut* (Canada) et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Nunavut). Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre compte de sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est saisi.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit retirer des bénéfices provenant des activités, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, fonds renouvelable, société territoriale ou d'autre organisme public, selon la définition au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, font partie de l'entité comptable (sauf la Commission des accidents du travail). Les activités financières de ces organisations sont consolidées dans les présents états financiers.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable représentée par les présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice. Ces organisations rendent compte au gouvernement et sont régies par ce dernier.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et
organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (30 Juin)

Société de crédit commercial du Nunavut

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales)

Société d'énergie Qulliq

Autorités scolaires de district (30 Juin)

Autorisation de fonctionnement

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur les fonds renouvelables

Loi sur les collèges publics

Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut

Loi sur la Société de développement du Nunavut

Loi sur la Société d'habitation du Nunavut

Loi sur la Société d'énergie Qulliq

Loi sur l'éducation

Les entités comprises dans l'entité comptable sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités consolidées sont éliminés.

Aux fins de présentation des informations sectorielles, l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

Budget

Les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers une comparaison des résultats des opérations et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux planifiés initialement pour l'exercice.

Le budget annuel du gouvernement présenté à l'Assemblée législative n'est pas préparé sur une base consolidée. Par conséquent, les montants budgétaires compris dans les états financiers consolidés se fondent sur les totaux présentés aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2011-2012 et sur les budgets annuels approuvés pour les entités consolidées, ajustés afin d'éliminer les revenus et les dépenses inter-entités budgétés ainsi que les différences significatives entre les conventions comptables. Au besoin, des hypothèses ont servi à estimer les éliminations et les ajustements nécessaires des conventions comptables inter-entités. Le budget principal des dépenses 2011-2012 comprend une provision de 89 000 \$ pour « exigences supplémentaires » estimatives centralisées, dont une somme de 20 000 \$ désignée pour « événements extraordinaires/imprévus ». Aux fins de divulgation du budget consolidé dans ces états financiers consolidés, cette provision est incluse dans le budget de dépenses de Finances.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) États financiers

Les présents états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour le secteur public tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et l'Institut des Comptables Agréés du Canada (ICAC) et tel que requis par l'article 45 de la *Loi sur le Nunavut*. Par conséquent, le gouvernement a adopté les recommandations du CCSP à titre de fondement premier de ses conventions comptables.

(b) Estimations et incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que le gouvernement fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses divulgués dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états financiers, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations de gestion les plus importantes portent sur les avantages futurs des employés, les passifs environnementaux, les éventualités, les revenus à recevoir, les charges d'amortissement et les provision pour moins-value au titre des prêts et autres comptes débiteurs.

(c) Liquidités

Les liquidités comprennent les soldes des comptes bancaires, nets des chèques en circulation, des placements à court terme très liquides facilement convertibles en espèces. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition. De tels investissements se composent habituellement d'actions ou d'obligations de la société émettrice. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille, autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est entrée à titre d'élément des revenus d'investissement et fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés et les produits finis. Le combustible en vrac et les produits finis sont évalués au plus faible de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les produits alcoolisés sont évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustibles sont évalués au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les éléments des stocks pour les travaux en cours sont évalués au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au plus faible de leur valeur ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, les provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt à recevoir irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les stocks pour utilisation et les charges payées d'avance, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière uniquement s'il est prévu de les utiliser pour fournir des services gouvernementaux au cours d'exercices futurs. Ces actifs ne seraient pas habituellement utilisés pour fournir des ressources financières aux fins du paiement des dettes du gouvernement à moins de n'être vendus. Les actifs non financiers sont amortis ou portés aux charges d'exercices futurs à mesure qu'ils sont utilisés pour fournir ou soutenir la prestation de services gouvernementaux.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(h) Immobilisations corporelles et actifs loués**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif courant reporté à la date d'achat en réduisant les dollars courants pour tenir compte de l'inflation. Les immobilisations corporelles données ou à coût partagé sont comptabilisées à leur juste valeur marchande sur réception ou au coût, respectivement, la portion donnée ou partagée étant comptabilisée à titre d'apport de capital reporté, et constatée à titre de revenu selon la même méthode que celle utilisée pour amortir l'actif correspondant.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée se fonde sur le montant le moins élevé du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire et la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Terres	Non amorties
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	20-30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5 - 30 ans
Centrales électriques	20 - 40 ans
Réseaux de transport et de distribution	20 - 40 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	5 - 40 ans

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

(i) Prestations de retraite et autres avantages futurs des employésPrestations de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires en vertu de services antérieurs ou d'insuffisances actuarielle du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme des charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et représentent la totalité des obligations du gouvernement du Nunavut au titre des prestations de retraite.

Les charges et les engagements au titre des prestations de retraite du gouvernement à l'endroit des députés de l'Assemblée législative sont déterminés sur une base actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des engagements futurs et utilise diverses hypothèses. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages futurs des employés autres que prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. Les passifs estimatifs et les charges connexes estimatives au titre de ces prestations sont comptabilisés à mesure que les prestations sont acquises. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les subventions du gouvernement du Canada sont comptabilisées à titre de revenus quand le versement a lieu. La formule de financement des territoires à une entente fondée sur des principes est prescrite par la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada). Les transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont comptabilisés conformément à cette Loi. Les ajustements pour les revenus provenant des transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont effectués au cours de l'exercice où ils sont connus.

D'autres transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les événements donnant lieu au transfert se produisent pourvu que : (i) le transfert soit autorisé; (ii) le gouvernement ait satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) qu'il soit possible de présenter une estimation raisonnable du montant du transfert. Les transferts reçus avant que ces critères ne soient entièrement satisfaits sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les critères soient satisfaits.

Impôts et recettes générales

Les revenus d'impôt sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont prélevés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement dans le cadre d'une entente sur le prélèvement des impôts et sont versés au gouvernement chaque mois. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'exercice d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les évaluations de l'impôt sur le revenu soient terminées pour ledit exercice. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés.

Les impôts fonciers sont évalués selon une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les subventions et les contributions versées par le gouvernement sont comptabilisées à titre de charges quand les critères suivants sont satisfaits : (i) la subvention ou la contribution dispose de l'autorisation nécessaire; (ii) le bénéficiaire satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant des charges. Les subventions ou les contributions versées avant que ces trois critères ne soient satisfaits sont comptabilisées à titre de charges payées d'avance jusqu'à ce que le bénéficiaire satisfasse aux critères.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(l) Obligations contractuelles et éventualités

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats significatifs par rapport à sa situation financière courante ou qui affecteront sensiblement le niveau des charges futures. Les obligations contractuelles se rapportent aux ententes de financement global avec les municipalités, aux contrats commerciaux de location-exploitation, aux projets d'immobilisations et au financement d'activités opérationnelles. Les obligations contractuelles ne sont pas comptabilisées tant que les conditions des contrats ou des ententes ne sont pas satisfaites.

Les éventualités du gouvernement sont des passifs éventuels qui peuvent devenir des passifs réels si au moins un événement futur se produit ou non. Si l'événement futur risque fort de se produire, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(m) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux représentent les coûts estimatifs de la réhabilitation de sites contaminés. Un passif environnemental est comptabilisé et une charge comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction à la date où la contamination se produit ou à la date où le gouvernement est informé de la contamination et qu'il est obligé ou probablement obligé d'engager de telles charges. Si la probabilité que le gouvernement doive engager ces charges ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs environnementaux sont divulgués au poste des créateurs et des charges à payer. Les passifs environnementaux sont réévalués chaque année.

(n) Instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers à court terme du gouvernement, y compris les créateurs et les charges à payer, les liquidités, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des échéances de moins de 12 mois), dus par le gouvernement du Canada et d'autres revenus à recevoir se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des instruments financiers à long terme du gouvernement, y compris la dette à long terme, les obligations au titre de contrats de location-acquisition, les passifs au titre des retraites, les autres avantages futurs des employés, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des échéances de plus de 12 mois) et les prêts à recevoir sont exposés en détail dans les notes complémentaires. Dans le cas où les montants de juste valeur ne sont pas détaillés, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur.

3 MODIFICATIONS COMPTABLES - REDRESSEMENT DES SOLDES DE 2011 ÉTABLIS ANTÉRIEUREMENT

Les états financiers consolidés du 31 mars 2012 sont établis en prenant en considération les corrections apportées aux soldes de 2011 établis antérieurement. Certains bilans comparatifs de 2011 de ces états financiers consolidés ont été redressés pour corriger des erreurs survenus en 2011 au cours de la consolidation des entités contrôlées par le gouvernement. Ces corrections ont conduit à une augmentation de 2 232 \$ des actifs financiers, à une diminution de 13 181 \$ des passifs, à une diminution de 8 650 \$ des actifs non financiers, à une augmentation de 3 604 \$ des revenus, à une augmentation de 72 \$ des dépenses et à une augmentation de 3 231 \$ de l'excédent accumulé au 31 mars 2011. L'excédent accumulé au 1^{er} avril 2011 a été redressé pour comptabiliser une augmentation de 6 763 \$.

4 LIQUIDITÉS

	2012	2011
Encaisse	241 214	162 030
Encaisse désignée	2 019	1 557
Investissements à court terme	82 467	108 297
	325 700	271 884

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements ou du financement supplémentaires pour les sociétés filiales et les investissements en capital-risque.

Les liquidités comprennent les placements dans un portefeuille diversifié de titres de première classe, productifs de revenus à court terme. Le rendement du portefeuille pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 varie de 0,76% à 2,5% (2011 : 0,12 % à 2,5 %). Les instruments détenus sont des titres de créance de grande qualité, coté R-1 faible ou meilleur par la Dominion Bond Rating Service (DBRS), possédant une durée résiduelle moyenne jusqu'à l'échéance de 30 jours après la fin de l'exercice (2011 : 112 jours).

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

5 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

Au 31 mars, les investissements de portefeuille et autres investissements comprennent les suivants :

	2012 Taux de rendement réel	2012 Échéance	2012 Valeur comptable	2011 Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernement du Canada	variable	de 1 à 3 ans	1 026	1 026
Gouvernements provinciaux	4,36 %	de 1 à 7 ans	5 601	5 617
			6 627	6 643
Autres investissements				
Investissements en capital-risque			250	250
Investissements désignés du FASR			7 555	6 678
			14 432	13 571

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2012 était de 7 049 \$ (2011 : 6 735 \$), à un taux de rendement moyen de 4,36 % en 2012 (2011 : 4,36 %).

Les investissements du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative ne peuvent pas servir à acquitter d'autres obligations engagées par le gouvernement. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2012 était de 7 956 \$ (2011 : 7 360 \$) à un taux de rendement positif de 3,55 % (2010 : 10,69 %).

Les investissements en capital-risque comprennent 250 unités privilégiées de société en commandite de catégorie D avec distribution fixe annuelle cumulée de 6,25 % fondée sur son investissement. Les parts sont rachetables en mars 2015.

6 REVENUS À RECEVOIR

	2012	2011 (Redressé - note 3)
(a) Montant dû du gouvernement du Canada		
Santé Canada	14 014	13 387
Fonds d'infrastructure	15 994	714
Taxe sur les biens et services	9 044	9 858
Langues officielles	6 058	3 692
Programmes de Transport Canada	1 896	2 473
Société canadienne d'hyptothèques et de logement	3 318	2 621
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	976	14 739
Autres comptes débiteurs	23 681	35 388
	74 981	82 872
(b) Autres revenus à recevoir		
Autres comptes débiteurs de la Division des produits pétroliers	30 993	31 751
Autres comptes débiteurs d'autres ministères	44 269	27 512
Autres comptes débiteurs de sociétés territoriales	49 862	47 769
	125 124	107 032
Moins : provisions pour comptes douteux	(40 707)	(34 791)
	84 417	72 241

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

7 STOCKS	2012	2011
		(Redressé - note 3)
(a) Pour revente		
Combustibles en vrac	117 885	105 533
Produits alcoolisés	1 683	1 572
Produits finis	2 795	2 082
Fournitures d'emballage	447	211
	122 810	109 398
<p>La radiation pour les stocks de combustible en vrac était de 813 \$ en 2012 (2011 : 703 \$).</p>		
(b) Pour utilisation		
Combustible	9 122	8 201
Équipements et lubrifiants	8 468	5 367
Fournitures médicales	2 467	2 263
Matières premières et travaux en cours	446	680
	20 503	16 511
8 PRÊTS À RECEVOIR	2012	2011
		(Redressé - note 3)
Prêts hypothécaires aux particuliers consentis par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,19 % à 14,25 % (2011 : 5,19 % et 14,25 %), nets de provision pour moins-value de 14 902 \$ (2011 : 10 493 \$) et subvention aux titulaires d'hypothèque de 8 127 \$ (2011 : 14 418 \$).	1 710	1 932
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 4,25 % à 8,5 % (2011 : 4,25 % et 8,5 %), nets de provision pour moins-value de 1,176 \$ (2011 : 1 360 \$).	9 672	11 774
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 2,75 % et 12,5 %, nets de créances douteuses et de provision pour moins-value de 4 122 \$ (2011 : 3 862 \$).	1 383	1 297
Prêts aux municipalités venant à échéance en 2012, portant intérêt au taux de 8 %.	-	6
Autre hypothèque du centre commercial de la Co-op Qikiqtaq, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2011 : 64 \$).	-	-
	12 765	15 009
9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2012	2011
		(Redressé - note 3)
Payable à des parties liées		
Commission des accidents du travail	2 223	641
AUTRES		
Créditeurs	124 084	120 709
Charges à payer au titre des passifs environnementaux	11 346	10 631
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	82 457	97 302
Congés payés et heures compensatoires	29 369	28 070
Montant dû au gouvernement du Canada	25 060	20 997
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	6 353	1 570
	278 669	279 279
	280 892	279 920

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

10 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Passifs au titre des retraites

i) Régime de pension de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,74 (2011 : 1,86). Les cotisations totales s'élevant à 37 995 \$ (2011 : 35 225 \$) sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice courant.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 pour cent par année de services validés multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du régime de pensions du Canada/régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

ii) Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1^{er} avril 1999.

Il n'y a eu aucune modification d'un régime, aucune liquidation et aucune compression d'un régime ou de dérogation temporaire de ces régimes en 2012 (aucun changement en 2011).

Les évaluations actuarielles de ces régimes ont été effectuées en date du 1^{er} avril 2011. Les évaluations se fondaient sur un nombre d'hypothèses relatives à des événements futurs, notamment le taux d'inflation (2,0 %), le taux d'intérêt (inflation, plus 2,08 %), le rendement des actifs (inflation, plus 2,8 %), l'augmentation de la rémunération (inflation, plus 1 %) et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations telles qu'approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les évaluations ont été effectuées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus de placement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2014.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Les passifs au titre des retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

10 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des retraites des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2012	2011
Obligations au titre des prestations constituées	5 387	7 293	12 680	10 951
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	5 372	-	5 372	4 795
(Gain) perte actuarielle non amortie	258	222	480	(2)
	5 630	222	5 852	4 793
Passifs (actifs) au titre des retraites	(243)	7 071	6 828	6 158

Au 31 mars 2012, la valeur marchande des actifs du fonds de retraite FARAL était de 5 448 \$ (2011 : 4 923 \$). Le taux de rendement réel était positif et de 3,3 % (2011 : 10,54 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un fonds de retraite; toutefois, le passif au titre des retraites est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 5).

Le gains/pertes actuarielles au titre du FARAL et du FASR sont amortis sur 1,8 ans (2011 : 2,8 ans) ce qui représente la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2012	2011
Coût des prestations de l'exercice courant	717	980	1 697	1 529
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	225	43	268	7
	942	1 023	1 965	1 536
Cotisations des députés	(178)	-	(178)	(188)
Charges de retraite	764	1 023	1 787	1 348
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	257	348	605	690
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(229)	-	(229)	(299)
Intérêts débiteurs au titre des retraites	28	348	376	391
Total des charges au titre des retraites	792	1 371	2 163	1 739

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 674 \$ et 620 \$, respectivement (2011 : 114 \$ et 617 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 873 \$ et 950 \$, respectivement (2011 : 441 \$ et 906 \$, respectivement).

(b) Passifs autres qu'avantages futurs des employés	2012	2011 (Redressé - note 3)
Départ	14 793	13 983
Relogement	9 916	10 649
	24 709	24 632

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

11 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2012	2011
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par versements annuels de 2 285 \$ jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2011 : 6,97 %).	16 387	17 436
Hypothèque payable par versements annuels de 554 \$ jusqu'en 2020, portant intérêt au taux de 6,9 % (2011 : 6,9 %) composé semestriellement. L'hypothèque est garantie par un édifice. La valeur comptable de la garantie est de 6 396 \$ (2011 : 6 708 \$).	3 595	3 894
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2011 : 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	47 448	49 794
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 58 \$ à compter du 30 avril 2007, le paiement final étant exigé le 30 mars 2017. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011.	-	4 200
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 67 \$ à compter du 21 novembre 2007, le paiement final étant exigé le 21 octobre 2017. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011.	-	5 333
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 67 \$ à compter du 25 juillet 2010, le paiement final étant exigé le 25 juillet 2020. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011.	-	7 400
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 42 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final étant exigé le 1 ^{er} mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 % en 2012.	3 799	-
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 53 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final étant exigé le 1 ^{er} mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 % en 2012.	4 846	-
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final étant exigé le 1 ^{er} juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 % en 2012.	6 799	-
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$ à compter du 1 ^{er} mars 2011, le paiement final étant exigé le 1 ^{er} février 2032. Intérêt au taux de 4,24 % en 2012.	4 775	-
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final étant exigé le 1 ^{er} juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 % en 2012.	12 285	-
	99 934	88 057

Au cours de 2011-2012, la Société d'énergie Qulliq a converti ses facilités de prêt à terme à taux variable en facilités de prêt à terme à taux fixe.

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	Principal	Intérêt	Total
2013	6 610	5 909	12 519
2014	7 002	5 517	12 519
2015	7 417	5 102	12 519
2016	7 856	4 663	12 519
2017	8 222	4 194	12 416
2018 et par la suite	62 827	14 166	76 993
	99 934	39 551	139 485

L'intérêt débiteur sur la dette à long terme était de 4 770 \$ pour l'exercice (2011 : 4 594 \$). L'intérêt versé au titre de la dette à long terme au cours de l'exercice était de 5 844 \$ (2011 : 5 562 \$).

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

11 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Pouvoir d'emprunt

En mars 2012, en vertu du paragraphe 27(2) de la Loi sur le Nunavut, il a été approuvé de modifier la limite d'emprunt du gouvernement du Nunavut qui est passée de 200 millions de dollars à 400 millions de dollars. Les règlements prévoyant l'étendue et l'application de la nouvelle limite d'emprunt n'étaient pas approuvés au moment où les présents états financiers consolidés sont publiés. Comme on s'attend à ce que les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition soient couvertes par l'étendue de la nouvelle limite, elles sont incluses dans le rapport sur l'autorisation d'emprunter de 2012 ci-dessous.

	2012	2011 (Redressé - note 3)
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	79 952	66 727
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	16 387	17 436
Trésor, emprunt hypothécaire	3 595	3 894
Obligations au titre d'un contrat de location-acquisition	79 609	-
	179 543	88 057
Charges au titre des découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq	1 894	16 314
Facilités de crédits des filiales de la Société de développement du Nunavut	22	13
Dettes totales	181 459	104 384
Limite d'emprunt autorisée	400 000	200 000
Capacité d'emprunt disponible	218 541	95 616

Le gouvernement du Nunavut garantit la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que les découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq et de la Société de développement du Nunavut.

Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. La Société de développement du Nunavut a fourni une garantie pour ces facilités de crédit.

12 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2012	2011
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	107 355	123 971
Moins : intérêts théoriques	(24 872)	(30 923)
Moins : frais accessoires	(2 874)	(4 106)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	79 609	88 942

Les paiements futurs minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2013	16 710
2014	16 034
2015	13 300
2016	11 265
2017	11 228
2018 et par la suite	38 818
	107 355

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 6 081 \$ (2011 : 6 759 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 7,6 % (2011 : 7,6 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2013 et 2027.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

13 RECETTES ET APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS	2012	2011 (Redressé - note 3)
Recettes reportées		
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	66 471	57 184
Entente sur la taxe sur l'essence	21 310	17 713
Autres recettes reportées	7 511	3 320
	95 292	78 217
Apports de capital reportés		
Entente sur le logement social de la SCHL	182 500	172 660
Autres apports de capital de la SCHL	-	21 127
Autres apports de capital reportés	84 547	81 010
	267 047	274 797
	362 339	353 014

Le solde des apports de capital reportés comprend 182 500 \$ (2011 : 172 660 \$) relatif à l'entente sur le logement social de 1999, aux termes de laquelle la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a transféré les actifs du logement social à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en contrepartie de prêts payables par la SHN à la SCHL. L'aide financière fournie à la SHN dans le cadre du transfert des actifs de logement social a été reportée et est constatée à titre de revenu pour la durée de vie utile des immobilisations corporelles correspondantes.

14 CHARGES PAR CATÉGORIE	2012	2011 (Redressé - note 3)
Rémunération et avantages sociaux des employés	503 239	490 816
Subventions et contributions	184 020	175 809
Biens et services	863 862	789 016
Amortissement d'immobilisations corporelles	95 729	85 572
Intérêts débiteurs	11 216	11 740
Augmentation des provisions pour moins-value	5 415	3 355
	1 663 481	1 556 308

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2012 :

	Année d'échéance	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	2027	172 092
Engagements de capitaux	2014	56 677
Entente de maintien de l'ordre	2032	592 120
Autres engagements	2018	51 598
		872 487

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2013	147 165
2014	81 984
2015	57 991
2016	50 930
2017	47 422
2018 et par la suite	486 995
	872 487

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

En plus de ce qui précède, dans l'exercice 2011, à la suite d'un appel public de propositions, le gouvernement a passé une entente de marché pour l'approvisionnement en produits pétroliers pour une période de cinq ans. En vertu des dispositions de cette entente, les volumes d'achat minimaux pour les saisons de ravitaillement de 2012 et de 2013 s'établissent comme suit :

	2012	2013
	<i>(en milliers de litres)</i>	
Diesel	14 934	15 382
Essence	2 410	2 483
Carburant aviation	3 291	3 390
	<u>20 635</u>	<u>21 255</u>

16 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1^{er} avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2012, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Coût de restauration de l'environnement

Le gouvernement reconnaît que des coûts sont associés à la restauration de tout site contaminé situé sur les terres du territoire. Des passifs ont été comptabilisés aux états financiers consolidés dans le cas où il a été déterminé que le gouvernement est chargé d'un site contaminé et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts de remise en état. Les initiatives constantes du gouvernement pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires relatifs à des sites nouvellement identifiés, ou à des modifications aux évaluations des sites existants ou de leur utilisation prévue. Tout passif supplémentaire sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été connu.

Le gouvernement poursuivra la mise en application d'un programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites sur une base permanente. Pour faciliter ce travail, le gouvernement a établi un comité pour veiller à ce que les passifs éventuels soient identifiés et que les mesures appropriées soient instaurées. Il s'agit d'un processus permanent qui devrait montrer des signes d'amélioration continue à chaque exercice tandis que le gouvernement continue d'œuvrer de manière pratique vers la détermination et la constatation appropriées de ses passifs environnementaux sur l'ensemble du territoire.

(c) Litiges

Un certain nombre de cas présumés d'agressions sexuelles par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, ont été déposés, ou sont en instance. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendent conjointement contre toute poursuite de ce genre et les frais de défense pour la poursuite et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de tout passif pouvant résulter de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

Il existe un nombre de revendication et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement pour lesquels les résultats ne peuvent être déterminés, y compris des cas où aucun montant n'est indiqué. Ces revendications portent entre autres sur les cas suivants : renvoi injustifié, rupture de politique, préjudice personnel, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Au 31 mars 2012, toutes ces revendications ont été évaluées et considérées dénuées de fondement ou ne pouvant être déterminées à cette date.

(d) Équité salariale

Il existe un nombre de revendications en matière d'équité salariale en instance contre le gouvernement du Nunavut portant principalement sur la cotation des emplois pour des métiers particuliers. Le gouvernement travaille de concert avec le syndicat des employés du Nunavut pour régler les réclamations. Toutefois, le résultat de ces revendications n'est pas connu pour le moment. Au 31 mars 2012, aucune provision n'a été comptabilisée aux présents états financiers.

(e) Autres

En vertu des clauses de l'entente sur le logement social avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut (SHN) est chargée de l'administration d'un nombre de prêts à des tiers, où la SCHL est le prêteur ou l'assureur desdits prêts. L'entente stipule que la SHN doit indemniser et rembourser la SCHL pour, et la prémunir contre, les pertes, les frais et les charges associés à ces prêts. La valeur de ces prêts à des tiers est d'environ 2 632 \$ au 31 mars 2012 (2011 : 2 581 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

17 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS

Dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada et d'autres, le gouvernement reçoit un financement total ou partiel pour des charges admissibles engagées pour divers projets particuliers. Le sommaire suivant présente les revenus et les charges associés à un projet financé au cours de l'exercice.

	2012	2011
Revenus		
Provenant du gouvernement du Canada	108 769	113 502
Provenant d'autres sources	3 825	3 712
Total des revenus	112 594	117 214
Charges		
Rémunération et avantages sociaux	16 431	15 704
Subventions et contributions	38 436	47 224
Autres charges	52 060	52 373
Amortissement des immobilisations corporelles	5 667	1 913
Total des charges	112 594	117 214

18 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les opérations et les soldes importants entre parties liées sont divulgués séparément dans les présents états financiers consolidés.

19 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2012	2011
Curateur public	3 729	4 340
Fonds d'aide aux victimes	458	536
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	283	280
Fonds de bourses d'études du millénaire	8	8
Fonds de bourses d'études	42	42
Fiducie pour le tribunal territorial	802	807
Fiducie pour l'exécution des ordonnances alimentaires	114	107
Fiducie pour le bien-être des jeunes contrevenants	15	3
Fiducie pour le bien-être au centre correctionnel de Baffin	9	-
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Baffin	21	12
Fonds pour les jeunes contrevenants	12	15
Compte d'avance fixe du shérif	10	10
Fiducie de la Commission des normes du travail du Nunavut	3	3
SSS - Akaisisarvik	6	9
	5 512	6 172

20 CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Le bilan de 2011 comprend 9 629 \$ de financement aux municipalités pour 2011-2012 payé d'avance au 31 mars 2011, soit une journée avant la date d'entrée en vigueur (c.-à-d. le 1^{er} avril 2011) de l'autorisation législative de dépenser pour les crédits approuvés de 2011-2012. Ces charges payées d'avance sont comptabilisées à titre de subventions et contributions au cours de l'exercice 2011-2012.

21 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE A

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	Réel	Réel
		(Redressé - note 3)
Provenant du gouvernement du Canada		
Accord sur la formule de financement des territoires	1 175 255	1 090 553
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	108 769	113 502
Autres paiements de transfert	115 139	115 584
	1 399 163	1 319 639
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	25 177	19 816
Impôt sur le revenu des sociétés	7 530	9 034
Taxe sur les salaires	22 017	19 803
Taxe sur le tabac	13 860	13 058
Taxe sur le carburant	5 027	5 924
Impôt foncier	2 742	2 019
Taxe d'assurance	1 410	1 018
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 122 396 \$ (2011 : 86 287 \$)	145 864	131 914
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 2 916 \$ (2011 : 2 670 \$)	6 465	6 338
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 7 281 \$ (2011 : 5 679 \$)	7 393	6 187
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	52 668	43 251
Récupérations au titre des habitations des employés	16 767	16 224
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	3 825	3 712
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	11 090	10 818
Autres revenus	39 676	32 925
	361 511	322 041
Total des revenus	1 760 674	1 641 680

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE B

Annexe consolidée des immobilisations corporelles
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(milliers de dollars)

	Immeubles		Entre- posage	Parcs de Stockage	Équipe- ment	Entrepôt / Équipement (SEQ)	Centrales	Systèmes de Transmission	Infra- structure	Terres	2012	2011 (Redressé - note 3)
	Immeubles	Loués						Distribution				
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	1 525 587	155 201	50 523	151 074	57 420	37 574	137 368	31 867	150 600	428	2 297 642	1 995 563
Ajouts	8 122	-	-	2 700	13 947	-	-	-	5 305	-	30 074	12 281
Virements de travaux en cours	200 389	-	168	-	19 262	7 504	14 235	8 497	2 575	-	252 630	294 715
Aliénations	(5 220)	-	-	-	(62)	(140)	-	-	-	-	(5 422)	(4 917)
Solde de clôture	1 728 878	155 201	50 691	153 774	90 567	44 938	151 603	40 364	158 480	428	2 574 924	2 297 642
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(512 274)	(55 150)	(20 339)	(45 088)	(41 068)	(13 796)	(63 541)	(16 674)	(43 269)	-	(811 199)	(728 597)
Amortissement	(62 931)	(5 173)	(1 608)	(5 126)	(10 042)	(653)	(4 526)	(607)	(5 063)	-	(95 729)	(85 572)
Aliénations	2 636	-	-	-	-	125	-	-	-	-	2 761	2 970
Solde de clôture	(572 569)	(60 323)	(21 947)	(50 214)	(51 110)	(14 324)	(68 067)	(17 281)	(48 332)	-	(904 167)	(811 199)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	191 821	-	112	-	19 474	4 922	17 656	7 618	5 126	-	246 729	317 888
Ajouts	88 065	-	168	160	1 399	3 018	9 023	9 550	4 620	-	116 003	223 556
Virements au coût des immobilisations corporelles	(200 389)	-	(168)	-	(19 262)	(7 504)	(14 235)	(8 497)	(2 575)	-	(252 630)	(294 715)
Solde de clôture	79 497	-	112	160	1 611	436	12 444	8,671	7 171	-	110 102	246 729
Valeur comptable nette	1 235 806	94 878	28 856	103 720	41 068	31 050	95 980	31 754	117 319	428	1 780 859	1 733 172
Durée de vie utile estimative	30 ans	20-30 ans	30 ans	30 ans	5 - 30 ans	5 - 40 ans	20 - 40 ans	20 - 40 ans	30 ans			

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation(1)	2012	2011
							(Redressé - note 3)
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 175 255	-	-	1 175 255	-	1 175 255	1 090 553
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	107 677	-	1 092	108 769	-	108 769	113 502
Autres paiements de transfert	76 297	-	38 842	115 139	-	115 139	115 584
	1 359 229	-	39 934	1 399 163	-	1 399 163	1 319 639
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	32 707	-	-	32 707	-	32 707	28 850
Autres impôts	45 056	-	-	45 056	-	45 056	41 822
Ventes	-	214 320	118 679	332 999	(120 609)	212 390	187 690
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	3 825	-	-	3 825	-	3 825	3 712
Général	34 153	-	265 116	299 269	(242 826)	56 443	49 149
	115 741	214 320	383 795	713 856	(363 435)	350 421	311 223
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	11 090	-	-	11 090	-	11 090	10 818
Total des revenus	1 486 060	214 320	423 729	2 124 109	(363 435)	1 760 674	1 641 680
Charges							
Rémunération et avantages sociaux des employés	418 851	5 036	75 853	499 740	3 499	503 239	490 816
Subventions et contributions	396 685	-	-	396 685	(212 665)	184 020	175 809
Biens et services	560 779	206 827	284 241	1 051 847	(187 985)	863 862	789 016
Amortissement des immobilisations corporelles	51 107	-	41 604	92 711	3 018	95 729	85 572
Intérêts débiteurs	5 056	-	6 344	11 400	(184)	11 216	11 740
Augmentation (diminution) des provisions pour moins-value	1 592	(465)	3 018	4 145	1 270	5 415	3 355
Total des charges	1 434 070	211 398	411 060	2 056 528	(393 047)	1 663 481	1 556 308
Excédent (déficit) pour l'exercice	51 990	2 922	12 669	67 581	29 612	97 193	85 372

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c.-à-d. entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et de doubles résultats en montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE II
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
		<i>(Redressé - note 3)</i>
Actifs financiers		
Liquidités (note 4)	215 426	188 928
Montant dû par le gouvernement du Canada (note 5)	68 341	76 228
Revenus à recevoir (note 6)	108 593	91 274
Stocks pour revente (note 7(a))	119 568	107 105
Prêts à recevoir (note 8)	19 610	16 306
Investissements désignés (note 9)	7 555	6 678
Total des actifs financiers	539 093	486 519
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	249 705	270 184
Autres avantages futurs des employés (note 11)	20 332	21 208
Obligations au titre de contrat de location-acquisition (note 12)	66 279	72 075
Emprunt hypothécaire (note 13)	3 595	3 894
Passifs au titre des retraites (note 14)	6 828	6 158
Recettes et apports reportés (note 15)	170 432	149 943
Total des passifs	517 171	523 462
Actifs financiers nets (dette)	21 922	(36 943)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	999 081	992 100
Stocks pour utilisation (note 7(b))	2 467	2 263
Charges payées d'avance (note 22)	1 858	12 996
Total des actifs non financiers	1 003 406	1 007 359
Excédents accumulés	1 025 328	970 416
Obligations contractuelles (note 17)		
Éventualités (note 18)		

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
			<small>(Redressé - note 3)</small>
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 347 080	1 359 229	1 277 600
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	63 000	77 763	70 672
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	53 478	64 995	84 927
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	-	11 090	10 818
Total des revenus	1 463 558	1 513 077	1 444 017
Charges (annexe B)			
Fonctionnement et entretien avant amortissement	1 332 956	1 327 512	1 265 160
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	44 769	51 107	44 708
Total de fonctionnement et d'entretien	1 377 725	1 378 619	1 309 868
Dépenses d'investissement	218 571	137 634	210 351
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	103 057	58 088	95 378
Total des dépenses d'investissement	115 514	79 546	114 973
Total des charges	1 493 239	1 458 165	1 424 841
Excédent (déficit) pour l'exercice (note 21)	(29 681)	54 912	19 176
Excédents accumulés, début de l'exercice	970,416	970 416	951 240
Excédents accumulés, fin de l'exercice	940 735	1 025 328	970 416

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette) (non vérifié)****pour l'exercice terminé le 31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
			<small>(Redressé - note 3)</small>
Excédent (déficit) pour l'exercice	(29 681)	54 912	19 176
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(103 057)	(58 088)	(95 378)
Amortissement	44 769	51 107	44 708
	(58 288)	(6 981)	(50 670)
Utilisation nette (ajouts) de stocks pour utilisation	-	(204)	(12)
Utilisation nette (ajouts) de charges payées d'avance	-	11 138	(10 178)
	-	10 934	(10 190)
Variation des actifs financiers nets (dette)	(87 969)	58 865	(41 684)
Actifs financiers nets (dette), début de l'exercice	(36 943)	(36 943)	4 741
Actifs financiers nets (dette), fin de l'exercice	(124 912)	21 922	(36 943)

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 392 422	1 307 510
Impôts	77 259	72 772
Autres revenus du gouvernement	228 864	198 773
Paiements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition et les hypothèques	(5 050)	(5 456)
Rémunération et avantages sociaux des employés	(422 907)	(404 197)
Subventions et contributions	(462 302)	(445 041)
Biens et services	(713 404)	(637 133)
	94 882	87 228
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(58 088)	(95 378)
	(58 088)	(95 378)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(479)	(549)
Remboursements de prêts reçus	154	1 163
Avances de prêts	(3 000)	-
Investissements désignés	(877)	(531)
	(4 202)	83
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(5 795)	(5 410)
Paiements du principal sur emprunt hypothécaire	(299)	(278)
	(6 094)	(5 688)
Augmentation (diminution) des liquidités	26 498	(13 755)
Liquidités, début de l'exercice	188 928	202 683
Liquidités, fin de l'exercice (note 4)	215 426	188 928

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2011-2012 a été déposé à l'Assemblée législative au cours de la session de mars 2011 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c.-à-d. le budget initial). L'information sommaire et les totaux du budget initial du gouvernement pour l'exercice sont présentés aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2011-2012. Les recettes prévues par le Crédit 5 et les dépenses prévues par le Crédit 4 représentent la part des coûts admissibles à être financés en vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada ou d'autres, et ne font pas partie du projet de loi de crédits présenté pour chaque exercice et approuvé par l'Assemblée législative. Ils font partie de ceux des fonds renouvelables compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour le secteur public tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et l'Institut des Comptables Agréés du Canada sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont reportés nets de charges.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés, qui fournissent toute la nature et la portée des affaires financières et des ressources dont le gouvernement est responsable. L'entité comptable responsable des états consolidés est définie dans le cadre des présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut
 - Société de crédit commercial du Nunavut
 - Société de développement du Nunavut
 - Société d'habitation du Nunavut
 - Société d'énergie Qulliq
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut

Les revenus de Loterie Nunavut, qui a exercé ses activités en vertu d'un accord allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012 entre le Gouvernement et le Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest, sont divulguées aux présents états financiers non consolidés selon les contributions reçues au cours de l'exercice et provenant des résultats nets des ventes et activités reliées à la loterie au Nunavut.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(c) Estimations et incertitude d'évaluation**

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que le gouvernement fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses divulgués dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Il a fallu recourir à des estimations et des hypothèses pour préparer les présents états financiers dans le cas notamment des postes importants suivants :

(i) Impôts sur le revenu perçus par le le gouvernement du Canada au nom du gouvernement.

(ii) Provision pour comptes douteux, provision pour moins-value au titre de prêts, provision pour pertes sur prêts garantis, amortissement d'immobilisations corporelles et avantages futurs des employés.

(d) Liquidités

Les liquidités comprennent les soldes des comptes bancaires, nets des chèques en circulation, des placements à court terme très liquides facilement moyennables. Les investissements à court terme sont comptabilisés au plus faible de leur coût ou de leur valeur marchande.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au plus faible de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au plus faible de leur valeur ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, les provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt à recevoir irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les stocks pour utilisation et les charges payées d'avance, sont reconnus au bilan uniquement s'il est prévu de les utiliser pour fournir des services gouvernementaux au cours d'exercices futurs. Ces actifs ne seraient pas habituellement utilisés pour fournir des ressources financières aux fins du paiement des dettes du gouvernement à moins de n'être vendus. Les actifs non financiers sont amortis ou portés aux charges au cours d'exercices futurs à mesure qu'ils sont utilisés pour fournir ou soutenir la prestation de services gouvernementaux.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif courant reporté à la date d'achat en réduisant les dollars courants pour tenir compte de l'inflation. Les immobilisations corporelles données ou à coût partagé sont comptabilisées à leur juste valeur marchande sur réception ou au coût, respectivement, la portion donnée ou partagée étant comptabilisée à titre d'apport de capital reporté, et reconnue à titre de revenu selon la même méthode que celle utilisée pour amortir l'actif correspondant.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée se fonde sur le montant le moins élevé du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative et selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Terres	Non amorties
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5 - 30 ans

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

(i) Prestations de retraite et autres avantages futurs des employésPrestations de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires en vertu de services antérieurs ou d'insuffisances actuarielle du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme des charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et représentent la totalité des obligations du gouvernement du Nunavut au titre des prestations de retraite.

Les charges et les engagements au titre des prestations de retraite du gouvernement à l'endroit des députés de l'Assemblée législative sont déterminés sur une base actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des engagements futurs et utilise diverses hypothèses. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants.

Avantages futurs des employés autres que prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. Les passifs estimatifs et les charges connexes estimatives au titre de ces prestations sont comptabilisés à mesure que les prestations sont acquises. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(j) Revenus**

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les subventions du gouvernement du Canada sont comptabilisées à titre de revenus quand le versement a lieu. La formule de financement des territoires à une entente fondée sur des principes est prescrite par la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (Canada). Les transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont comptabilisés conformément à cette Loi. Les ajustements pour les revenus provenant des transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont effectués au cours de l'exercice où ils sont connus.

D'autres transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les événements donnant lieu au transfert se produisent pourvu que : (i) le transfert soit autorisé; (ii) le gouvernement ait satisfait à tout critère d'admissibilité, s'il y a lieu; et (iii) qu'il soit possible de présenter une estimation raisonnable du montant du transfert. Les transferts reçus avant que ces critères ne soient entièrement satisfaits sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les critères soient satisfaits.

Impôts et recettes générales

Les revenus d'impôt sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont prélevés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement dans le cadre d'une entente sur le prélèvement des impôts et sont versés au gouvernement chaque mois. Les remises se fondent sur les estimations du ministère des Finances du gouvernement du Canada pour l'exercice d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les évaluations de l'impôt sur le revenu soient terminées pour ledit exercice. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés.

Les impôts fonciers sont évalués selon une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les subventions et les contributions versées par le gouvernement sont comptabilisées à titre de charges quand les critères suivants sont satisfaits : (i) la subvention ou la contribution dispose de l'autorisation nécessaire; (ii) le bénéficiaire satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant des charges. Les subventions ou les contributions versées avant que ces trois critères ne soient satisfaits sont comptabilisées à titre de charges payées d'avance jusqu'à ce que le bénéficiaire satisfasse aux critères.

(l) Obligations contractuelles et éventualités

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats significatifs par rapport à sa situation financière courante ou qui affecteront sensiblement le niveau des charges futures. Les obligations contractuelles se rapportent aux ententes de financement global avec les municipalités, aux contrats commerciaux de location-exploitation, aux projets d'immobilisations et au financement d'activités opérationnelles. Les obligations ne sont pas comptabilisées tant que les conditions des contrats ou des ententes ne sont pas satisfaites.

Les éventualités du gouvernement sont des passifs éventuels qui peuvent devenir des passifs réels si au moins un événement futur se produit ou non. Si l'événement futur risque fort de se produire, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(m) Passifs environnementaux**

Les passifs environnementaux représentent les coûts estimatifs de la réhabilitation de sites contaminés. Un passif environnemental est comptabilisé et une charge comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction à la date où la contamination se produit ou à la date où le gouvernement est informé de la contamination et qu'il est obligé ou probablement obligé d'engager de telles charges. Si la probabilité que le gouvernement doive engager ces charges ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs environnementaux sont divulgués au poste des créditeurs et des charges à payer. Les passifs environnementaux sont réévalués chaque année.

(n) Instruments financiers

Les justes valeurs marchandes des instruments financiers à court terme du gouvernement, y compris les créditeurs et les charges à payer, les liquidités, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des termes jusqu'à échéance de moins de 12 mois), dus par le gouvernement du Canada et d'autres revenus à recevoir se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des instruments financiers à long terme du gouvernement, y compris la dette à long terme, les obligations au titre de contrats de location-acquisition, les passifs au titre des retraites et des autres avantages futurs des employés, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des termes jusqu'à échéance de moins de 12 mois) et les prêts à recevoir sont exposés en détail dans les notes complémentaires. Dans le cas où les montants de juste valeur ne sont pas détaillés, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur.

3 REDRESSEMENT DES SOLDES DE 2011 ÉTABLIS ANTÉRIEUREMENT

Au cours de l'exercice, on a observé que le ministère de la Justice avait une créance de 1 425 \$, relative à des services de justice pour les jeunes offerts en 2006-2007, due par le gouvernement du Canada et non comptabilisée aux états financiers non consolidés de 2011. Les bilans comparés de 2011 de ces états financiers sont redressés en augmentant le montant dû par le gouvernement du Canada au 31 mars 2011 et en augmentant les soldes des excédents accumulés du 1^{er} avril 2010 et au 31 mars 2011 de 1 425 \$.

Au cours de la mise au point des états financiers non consolidés de 2012, on a décelé une erreur dans le solde des revenus comptabilisés d'avance de 2011 divulgué antérieurement. Une somme de 1 487 \$ du solde des revenus comptabilisés d'avance du 31 mars 2011 reliés à des dépenses de projet d'exercices antérieurs et qui aurait dû être comptabilisée dans les revenus antérieurs au 1^{er} avril 2010. Par conséquent, les bilans comparés de 2011 de ces états financiers sont redressés en diminuant le solde des revenus comptabilisés d'avance du 31 mars 2011 en augmentant les soldes des excédents accumulés du 1^{er} avril 2010 et au 31 mars 2011 de 1 487 \$.

Également, au cours de la mise au point des états financiers non consolidés de 2012, on a décelé une erreur dans la provision pour moins-value du solde des revenus à recevoir du 31 mars 2011 divulgué antérieurement. Par conséquent, les bilans comparés de 2011 de ces états financiers sont redressés en augmentant le solde des provisions pour créances douteuses de 2011 en note 6 et en augmentant les créances douteuses de l'exercice de 873 \$. De plus, l'excédent divulgué pour 2011 et le solde de l'excédent accumulé le 31 mars 2011 sont réduits de 873 \$.

4 LIQUIDITÉS

	2012	2011
Banque Royale du Canada	178 478	123 606
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 998	3 965
Certificats de placement garantis	15 912	15 772
Placements de trésorerie	17 038	45 585
	<u>215 426</u>	<u>188 928</u>

Les placements de trésorerie se transigent dans le marché monétaire à court terme. Le rendement du marché de ce portefeuille a varié de 1,86 % à 1,96 % en 2012 (2011 : de 1,23 % à 1,59 %). Les instruments détenus sont des titres de créance de grande qualité, coté R-1 faible ou meilleur par la DBRS (Dominion Bond Rating Service), ayant une échéance moyenne de 30 jours (2011 : 173 jours).

5 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

	2012	2011
		(Redressé - note 3)
Subvention à recevoir :		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 175 255	1 090 553
Moins : paiements reçus	(1175 255)	(1090 553)
	-	-
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	68 341	76 228
	<u>68 341</u>	<u>76 228</u>

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

6 REVENUS À RECEVOIR	2012	2011
		(Redressé - note 3)
À recevoir par fonds		
Trésor	55 280	43 514
Fonds renouvelable des produits pétroliers	68 014	61 616
Fonds renouvelable des stocks de l'état	67	45
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	2	2
	123 363	105 177
Moins : provisions pour comptes douteux	(14 770)	(13 903)
	108 593	91 274
À recevoir en relation avec les créiteurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	12 870	11 474
Autorités scolaires de district	1 123	463
Société de crédit commercial du Nunavut	154	148
Société de développement du Nunavut	66	49
Société d'habitation du Nunavut	11 244	10 472
Société d'énergie Qulliq	23 159	23 824
À recevoir des parties liées	48 616	46 430
Autres comptes débiteurs	74 747	58 747
	123 363	105 177
Moins : provisions pour comptes douteux	(14 770)	(13 903)
	108 593	91 274
7 STOCKS	2012	2011
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	117 885	105 533
Produits alcoolisés	1 683	1 572
	119 568	107 105
<p>La radiation pour les stocks de combustible en vrac était de 813 \$ en 2012 (2011 : 703 \$).</p>		
(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	2 467	2 263
8 PRÊTS À RECEVOIR	2012	2011
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 0,99 % à 2,04 % (2011 : de 1,49 % à 2,42 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	18 227	15 003
Prêts du Fonds des prêts étudiants remboursables par versements jusqu'en 2017, portant intérêt au taux de 2,75 % à 12,5 %, nets de comptes douteux et de provision pour moins-value de 4 122 \$ (2011 : 3 862 \$).	1 383	1 297
Prêts aux municipalités venant à échéance en 2012, portant intérêt à 8 %.	-	6
Autres, comprend l'hypothèque pour le centre commercial de la Co-op de Qikiqtaq, nets de provision pour moins-value de 64 \$ (2011 : 64 \$).	-	-
	19 610	16 306

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

9 INVESTISSEMENTS DÉSIGNÉS	2012	2011
Investissements désignés du FASR	7 555	6 678

Les investissements du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative ne peuvent pas servir à acquitter d'autres obligations engagées par le gouvernement. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2012 était de 7 956 \$ (2011 : 7 360 \$) à un taux de rendement positif de 3,55 % (2011 : 10,69 %).

10 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2012	2011
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	3 177	2 864
Administrations scolaires de district	1 873	2 064
Société de crédit commercial du Nunavut	12	57
Société de développement du Nunavut	993	149
Société d'habitation du Nunavut	2 312	8 214
Société d'énergie Qulliq	6 904	19 646
	<u>15 271</u>	<u>32 994</u>
Autres		
Créditeurs	84 111	84 480
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	82 457	96 345
Passifs environnementaux à payer	11 346	10 631
Congés payés et heures compensatoires	26 349	25 163
Montant dû au gouvernement du Canada	23 818	19 001
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	6 353	1 570
	<u>234 434</u>	<u>237 190</u>
	<u>249 705</u>	<u>270 184</u>

11 AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS	2012	2011
Départ	11 132	11 580
Relogement	9 200	9 628
	<u>20 332</u>	<u>21 208</u>

12 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars 2012.

	2012	2011
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	88 347	98 938
Intérêts théoriques	(22 068)	(26 863)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	<u>66 279</u>	<u>72 075</u>

Les paiements futurs minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

2013	10 591
2014	10 591
2015	10 591
2016	10 591
2017	10 591
2018 et par la suite	35 392
	<u>88 347</u>

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 4 796 \$ (2011 : 5 181 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 7,0 % (2011 : 7,0 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2027.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

13 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE			2012	2011
Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.			3 595	3 894
Paiements hypothécaires futurs :	Principal	Intérêt	Total	
2013	319	235	554	
2014	342	212	554	
2015	366	188	554	
2016	391	163	554	
2017	419	135	554	
2018 et par la suite	1 758	222	1 980	
	3 595	1 155	4 750	

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 254 \$ pour l'exercice (2011 : 275 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 256 \$ (2011 : 275 \$).

14 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES**(a) Régime de pension de retraite de la fonction publique**

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,74 (2011 : 1,86). Les cotisations totales s'élevant à 32 675 \$ (2011 : 30 220 \$) sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice courant.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 pour cent par année de services validés multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du régime de pensions du Canada/régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

(b) Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1^{er} avril 1999.

Il n'y a eu aucune modification d'un régime, aucune liquidation et aucune compression d'un régime ou de dérogation temporaire de ces régimes en 2012 (aucun changement en 2011).

Les évaluations actuarielles de ces régimes ont été effectuées en date du 1^{er} avril 2011. Les évaluations se fondaient sur un nombre d'hypothèses relatives à des événements futurs, notamment le taux d'inflation (2,0 %), le taux d'intérêt (inflation, plus 2,08 %), le rendement des actifs (inflation, plus 2,8 %), l'augmentation de la rémunération (inflation, plus 1 %) et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations telles qu'approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les évaluations ont été effectuées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus de placement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2014.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

14 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES (suite)

Les passifs au titre des retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des retraites des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2012	2011
Obligations au titre des prestations constituées	5 387	7 293	12 680	10 951
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	5 372	-	5 372	4 795
(Gains) pertes actuariels non amortis	258	222	480	(2)
	5 630	222	5 852	4 793
Passifs (actifs) au titre des retraites	(243)	7 071	6 828	6 158

Au 31 mars 2012, la valeur marchande des actifs du fonds de retraite FARAL était de 5 448 \$ (2011 : 4 923 \$). Le taux de rendement réel était positif et de 3,3 % (2011 : 10,54 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un fonds de retraite; toutefois, le passif au titre des retraites est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 9).

Les gains/pertes actuarielles au titre du FARAL et du FASR actuarial sont amorties sur 1,8 ans (2011 : 2,8 ans), ce qui représente la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2012	2011
Coût des prestations de l'exercice courant	717	980	1 697	1 529
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	225	43	268	7
	942	1 023	1 965	1 536
Cotisations des députés	(178)	-	(178)	(188)
Charges de retraite	764	1 023	1 787	1 348
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	257	348	605	690
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(229)	-	(229)	(299)
Intérêts débiteurs au titre des retraites	28	348	376	391
Total des charges au titre des retraites	792	1 371	2 163	1 739

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 674 \$ et 620 \$, respectivement (2011 : 114 \$ et 617 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 873 \$ et 950 \$, respectivement (2011 : 441 \$ et 906 \$, respectivement).

15 RECETTES ET APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2012	2011
		(Redressé - note 3)
Financement de base pour les provinces et les territoire (Plan Chantiers Canada)	66 471	57 184
Entente sur la taxe sur l'essence	21 310	17 713
Apports de capital reportés	76 336	72 798
Autres recettes reportées	6 315	2 248
	170 432	149 943

16 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent accumulé ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2012	2011
Excédent, début de l'exercice	10 000	9 246
Fonds renouvelable des produits pétroliers, bénéfice net de l'exercice	771	26 387
Virement minimal exigé au Trésor	(771)	(25 633)
Excédent, fin de l'exercice	10 000	10 000

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

17 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2012 :

	Année d'échéance	Total
Engagements de capitaux	2015	56 677
Engagements opérationnels	2018	51 598
Entente de maintien de l'ordre	2032	592 120
Contrats de location-exploitation (annexe 6)	2027	46 101
		746 496

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2013	117 101
2014	61 584
2015	42 457
2016	36 808
2017	33 776
2018 et par la suite	454 770
	746 496

En plus de ce qui précède, dans l'exercice 2011, à la suite d'un appel public de propositions, le gouvernement a passé une entente de marché pour l'approvisionnement en produits pétroliers pour une période de cinq ans. En vertu des dispositions de cette entente, les volumes d'achat minimaux pour les saisons de ravitaillement de 2012 et de 2013 s'établissent comme suit :

	2012	2013
	<i>(en milliers de litres)</i>	
Diesel	14 934	15 382
Essence	2 410	2 483
Carburant aviation	3 291	3 390
	20 635	21 255

18 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1^{er} avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2012, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Coût de restauration de l'environnement

Le gouvernement reconnaît que des coûts sont associés à la restauration de tout site contaminé situé sur les terres du territoire. Des passifs ont été comptabilisés aux états financiers non consolidés dans le cas où il a été déterminé que le gouvernement est chargé d'un site contaminé et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts de remise en état. Les initiatives constantes du gouvernement pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires relatifs à des sites nouvellement identifiés, ou à des modifications aux évaluations des sites existants ou de leur utilisation prévue. Tout passif supplémentaire sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été connu.

Le gouvernement poursuivra la mise en application d'un programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites sur une base permanente. Pour faciliter ce travail, le gouvernement a établi un comité pour veiller à ce que les passifs existants et éventuels soient identifiés et que les mesures appropriées soient instaurées. Il s'agit d'un processus permanent qui devrait montrer des signes d'amélioration continue à chaque exercice tandis que le gouvernement continue d'œuvrer de manière pratique vers la détermination et la constatation appropriées de ses passifs environnementaux sur l'ensemble du territoire.

(c) Litiges

Un certain nombre de cas présumés d'agressions sexuelles par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, ont été déposés, ou sont en instance. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendront conjointement contre toute poursuite de ce genre et les frais de défense pour la poursuite et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de tout passif pouvant résulter de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

Il existe un nombre de revendication et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement pour lesquels les résultats ne peuvent être déterminés, y compris des cas où aucun montant n'est indiqué. Ces revendications portent entre autres sur les cas suivants : renvoi injustifié, rupture de politique, préjudice personnel, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Au 31 mars 2012, toutes ces revendications ont été évaluées et considérées dénuées de fondement ou ne pouvant être déterminées à cette date.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

18 ÉVENTUALITÉS (suite)**(d) Équité salariale**

Il existe un nombre de revendications en matière d'équité salariale en instance contre le gouvernement du Nunavut portant principalement sur la cotation des emplois pour des métiers particuliers. Le gouvernement travaille de concert avec le syndicat des employés du Nunavut pour régler les réclamations. Toutefois, le résultat de ces revendications n'est pas connu pour le moment. Au 31 mars 2012, aucune provision n'a été comptabilisée aux présents états financiers.

(e) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit suivantes :

	2012	2011
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de base moins 0,5 % (2,5 %)	1 894	16 314
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	47 448	49 794
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 30 avril 2007, taux d'intérêt préférentiel moins 0,5 %	-	4 200
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 21 novembre 2007, taux d'intérêt préférentiel moins 0,5 %	-	5 333
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 25 juillet 2010, taux d'intérêt préférentiel moins 0,5 %	-	7 400
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	3 799	-
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	4 846	-
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	6 799	-
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2032, taux d'intérêt de 4,24 %	4 775	-
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2032, taux d'intérêt de 4,24 %	12 285	-
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	81 846	83 041

La limite de facilité de crédit bancaire s'élève à 12 000 \$ (2011 : 24 000 \$). Au cours de l'exercice, les facilités de prêt de capital sont converties de facilités à taux variable au taux de base moins 0,5 % en facilités à taux fixe de 4,24 % comportant des paiements mensuels du principal et des intérêts.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2012, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 22 \$ (2011 : 13 \$).

19 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2012	2011
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 718	2 158
Autorités scolaires de district	15 546	13 185
Société d'énergie Qulliq	11 350	23 364
Société de développement du Nunavut	3 979	3 440
Société de crédit commercial du Nunavut	600	450
	34 193	42 597

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 36 539 \$ (2011 : 35 598 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

20 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2012	2011
Curateur public	3 729	4 340
Fonds d'aide aux victimes	458	536
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	283	280
Fonds de bourses d'études du millénaire	8	8
Fonds de bourses d'études	42	42
Fiducie du tribunal territorial	802	807
Fiducie pour l'exécution des ordonnances alimentaires	114	107
Fiducie pour le bien-être des jeunes contrevenants	15	3
Fiducie pour le bien-être au centre correctionnel de Baffin	9	-
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Baffin	21	12
Fonds pour les jeunes contrevenants	12	15
Compte d'avance fixe du shérif	10	10
Fiducie de la Commission des normes du travail du Nunavut	3	3
SSS - Akaisisarvik	6	9
	5 512	6 172

21 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le déficit budgétaire 2012 de 29 681 \$ est moins élevé de 5 795 \$ que le déficit budgétaire de 35 476 \$ divulgué à la page x du budget principal des dépenses 2011-2012. Le 5 795 \$ représente les remboursements du capital exigés au cours de l'exercice au titre des contrats de location-acquisition inclus dans les montants budgétés au poste du fonctionnement et de l'entretien. Étant donné que les remboursements de capital ne sont pas des dépenses, ils ont été retirés du total des budgets de fonctionnement et d'entretien aux fins de la divulgation aux états financiers.

Les recettes prévues 2012 comprennent une somme de 1 463 558 \$ provenant 1 374 478 \$ des « Recettes » et 71 985 \$ du « Crédit 5 des recettes » à la page x du budget principal des dépenses 2011-2012, plus 17 095 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisation spécifiques inclus à l'annexe IV de l'estimation des immobilisations 2011-2012. Les dépenses prévues qui seront financées par ces recettes additionnelles ont été ajoutées aux totaux des budgets touchés divulgués aux présents états financiers.

22 CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Le bilan de 2011 comprend 9 629 \$ de financement aux municipalités pour 2011-2012 payé d'avance au 31 mars 2011, soit une journée avant la date d'entrée en vigueur (c.-à-d. le 1^{er} avril 2011) de l'autorisation législative de dépenser pour les crédits approuvés de 2011-2012. Ces charges payées d'avance sont comptabilisées à titre de subventions et contributions au cours de l'exercice 2011-2012.

23 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 175 300	1 175 255	1 090 553
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	89 080	107 677	112 439
Autres paiements de transfert	82 700	76 297	74 608
	1 347 080	1 359 229	1 277 600
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	17 000	25 177	19 816
Impôt sur le revenu des sociétés	7 500	7 530	9 034
Taxe sur les salaires	20 300	22 017	19 803
Taxe sur le tabac	12 700	13 860	13 058
Taxe sur le carburant	3 100	5 027	5 924
Impôt foncier	1 700	2 742	2 019
Taxe d'assurance	700	1 410	1 018
	63 000	77 763	70 672
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 177 768 \$ (2011 - 139 104 \$)	14 173	23 468	45 627
Revenus des boissons alcoolisées - nets du coût des produits vendus d'un montant de 2 916 \$ (2011 - 2 670 \$)	4 405	3 549	3 668
Récupérations au titre des habitations des employés	15 000	16 767	16 224
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	3 825	3 712
Autres	19 900	17 386	15 696
	53 478	64 995	84 927
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	-	11 090	10 818
Total des revenus (note 21)	1 463 558	1 513 077	1 444 017

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réal	(Supérieurs) Inférieurs au budget
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 188 602	1 196 210	(7 608)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 769	45 440	(671)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 233 371	1 241 650	(8 279)
Dépenses d'investissement	122 476	128 429	(5 953)
Virements aux immobilisations corporelles	103 057	48 883	54 174
<i>Moins</i> : total des dépenses d'investissement	19 419	79 546	(60 127)
Total des dépenses d'accréditations	1 252 790	1 321 196	(68 406)
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	71 985	105 835	(33 850)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	5 667	(5 667)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	71 985	111 502	(39 517)
Dépenses d'investissement	17 095	9 205	7 890
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	9 205	(9 205)
Total des dépenses d'investissement	17 095	-	17 095
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	89 080	111 502	(22 422)
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUELABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	23 969	25 467	(1 498)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	23 969	25 467	(1 498)
Dépenses d'investissement	-	-	-
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	23 969	25 467	(1 498)
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 284 556	1 327 512	
<i>Plus</i> : « Exigences supplémentaires » estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2011-2012	89 000	-	
<i>Moins</i> : Partie du capital des « Exigences supplémentaires » estimatives	40 600	-	
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 332 956	1 327 512	5 444
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 769	51 107	(6 338)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 377 725	1 378 619	(894)
Dépenses d'investissement	139 571	137 634	
<i>Plus</i> : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans « Capital » à la page x du budget principal des dépenses 2011-2012	38 400	-	
<i>Plus</i> : Partie du capital des « Exigences supplémentaires » estimatives	40 600	-	
Total des dépenses d'investissement	218 571	137 634	80 937
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	103 057	58 088	44 969
Total des dépenses d'investissement	115 514	79 546	35 968
Total des dépenses	1 493 239	1 458 165	35 074

Le total des dépenses ci-dessus comprend entre autres éléments des intérêts débiteurs de 5 056 \$ (2011 : 5 486 \$) et une augmentation nette des provisions pour moins-value de 1 127 \$ (2011 : augmentation nette de 293 \$).

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	8 817	-	(165)	8 652	7 767	885
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	8 118	-	165	8 283	7 990	293
	16 935	-	-	16 935	15 757	1 178
Dépenses d'investissement	992	1 683	-	2 675	293	2 382
Total des dépenses au titre des crédits	17 927	1 683	-	19 610	16 050	3 560
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	14 109	(177)	-	13 932	11 170	2 762
Subventions et contributions	500	-	-	500	516	(16)
Autres charges	5 411	-	-	5 411	5 068	343
	20 020	(177)	-	19 843	16 754	3 089
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	20 020	(177)	-	19 843	16 754	3 089
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	23 249	-	-	23 249	21 493	1 756
Subventions et contributions	7 400	3 526	-	10 926	11 398	(472)
Autres	30 698	-	-	30 698	31 973	(1 275)
	61 347	3 526	-	64 873	64 864	9
Dépenses d'investissement	100	2 601	-	2 701	358	2 343
Total des dépenses au titre des crédits	61 447	6 127	-	67 574	65 222	2 352
RESSOURCES HUMAINES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	17 504	-	-	17 504	13 211	4 293
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	6 616	-	-	6 616	4 609	2 007
	24 120	-	-	24 120	17 820	6 300
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	24 120	-	-	24 120	17 820	6 300
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	33 792	-	(1 297)	32 495	31 042	1 453
Subventions et contributions	11 405	-	-	11 405	11 175	230
Autres	43 190	2 289	1 297	46 776	42 455	4 321
	88 387	2 289	-	90 676	84 672	6 004
Dépenses d'investissement	3 450	11 128	-	14 578	10 007	4 571
Total des dépenses au titre des crédits	91 837	13 417	-	105 254	94 679	10 575

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
CULTURE, LANGUE, AÎNÉS ET JEUNESSE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	12 187	-	(814)	11 373	10 116	1 257
Subventions et contributions	7 642	-	325	7 967	7 196	771
Autres	8 063	-	489	8 552	6 675	1 877
	27 892	-	-	27 892	23 987	3 905
Dépenses d'investissement	7 060	(6 162)	-	898	653	245
Total des dépenses au titre des crédits	34 952	(6 162)	-	28 790	24 640	4 150
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	134 147	5 454	118	139 719	138 799	920
Subventions et contributions	69 251	492	(123)	69 620	68 385	1 235
Autres	21 367	-	5	21 372	15 578	5 794
	224 765	5 946	-	230 711	222 762	7 949
Dépenses d'investissement	10 152	3 911	-	14 063	7 310	6 753
Total des dépenses au titre des crédits	234 917	9 857	-	244 774	230 072	14 702
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	105 747	3 165	-	108 912	107 165	1 747
Subventions et contributions	7 175	-	-	7 175	5 934	1 241
Autres	184 066	23 727	-	207 793	205 397	2 396
	296 988	26 892	-	323 880	318 496	5 384
Dépenses d'investissement	34 861	3 472	-	38 333	14 319	24 014
Total des dépenses au titre des crédits	331 849	30 364	-	362 213	332 815	29 398
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	14 050	-	(1 153)	12 897	12 886	11
Subventions et contributions	1 893	1 330	260	3 483	3 249	234
Autres	6 335	300	893	7 528	7 096	432
	22 278	1 630	-	23 908	23 231	677
Dépenses d'investissement	4 020	1 136	-	5 156	1 627	3 529
Total des dépenses au titre des crédits	26 298	2 766	-	29 064	24 858	4 206
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	36 249	-	(4 600)	31 649	34 370	(2 721)
Subventions et contributions	60 357	985	143	61 485	60 223	1 262
Autres	88 092	2 401	4 457	94 950	93 081	1 869
	184 698	3 386	-	188 084	187 674	410
Dépenses d'investissement	34 022	50 505	-	84 527	38 373	46 154
Total des dépenses au titre des crédits	218 720	53 891	-	272 611	226 047	46 564

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTE PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	16 202	150	(1 180)	15 172	15 031	141
Subventions et contributions	20 809	260	-	21 069	19 127	1 942
Autres	21 344	446	1 180	22 970	20 784	2 186
	58 355	856	-	59 211	54 942	4 269
Dépenses d'investissement	3 925	15 081	-	19 006	7 595	11 411
Total des dépenses au titre des crédits	62 280	15 937	-	78 217	62 537	15 680
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	143 759	3 284	-	147 043	147 043	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	143 759	3 284	-	147 043	147 043	-
Dépenses d'investissement	23 894	24 000	-	47 894	47 894	-
Total des dépenses au titre des crédits	167 653	27 284	-	194 937	194 937	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	24 853	(850)	-	24 003	24 003	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	24 853	(850)	-	24 003	24 003	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	24 853	(850)	-	24 003	24 003	-
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	416 053	8 592	(9 091)	415 554	403 050	12 504
Subventions et contributions	355 044	9 027	605	364 676	358 249	6 427
Autres	423 300	29 163	8 486	460 949	440 706	20 243
	1 194 397	46 782	-	1 241 179	1 202 005	39 174
<i>Moins</i> : remboursements du capital sur les contrats de location-acquisition inclus dans les crédits de dépenses ci-dessus	5 795	-	-	5 795	5 795	-
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 188 602	46 782	-	1 235 384	1 196 210	39 174
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 769	-	-	44 769	45 440	(671)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 233 371	46 782	-	1 280 153	1 241 650	38 503
Dépenses d'investissement	122 476	107 355	-	229 831	128 429	101 402
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	103 057	-	-	103 057	48 883	54 174
Total des dépenses d'investissement	19 419	107 355	-	126 774	79 546	47 228
Total des charges d'accréditation	1 252 790	154 137	-	1 406 927	1 321 196	85 731

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Assemblée législative	-	1	(1)
Exécutif et Affaires intergouvernementales	3 364	577	2 787
Finances	2 500	3 944	(1 444)
Ressources humaines	-	-	-
Justice	385	2 472	(2 087)
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	2 550	3 163	(613)
Éducation	9 125	6 040	3 085
Santé et Services sociaux	45 014	52 073	(7 059)
Environnement	545	2 871	(2 326)
Services communautaires et gouvernementaux	17 850	29 798	(11 948)
Développement économique et Transports	7 747	10 563	(2 816)
Société d'habitation du Nunavut	-	-	-
Collège de l'Arctique du Nunavut	-	-	-
	89 080	111 502	(22 422)

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	-	15 801	-
Subventions et contributions	-	38 436	-
Autres	-	51 598	-
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	71 985	105 835	(33 850)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	5 667	(5 667)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	71 985	111 502	(39 517)
Dépenses d'immobilisations	17 095	9 205	7 890
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	9 205	(9 205)
Total des dépenses d'immobilisation	17 095	-	17 095
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	89 080	111 502	(22 422)

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Boissons alcoolisées	2 229	2 340	(111)
Produits pétroliers	21 740	21 756	(16)
Stocks de l'état (1)	-	1 105	(1 105)
Prêts étudiants (2)	-	266	(266)
	23 969	25 467	(1 498)

Par catégorie	Budget initial	Réel	Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	4 685	5 036	(351)
Subventions et contributions	-	-	-
Autres dépenses	19 284	20 431	(1 147)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	23 969	25 467	(1 498)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	23 969	25 467	(1 498)
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	23 969	25 467	(1 498)

(1) Le budget des stocks de l'état s'élevant à 840 \$ est compris sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1 selon le budget principal des dépenses déposé.

(2) Le budget du Fonds des prêts étudiants s'élevant à 252 \$ est compris sous ministère de l'Éducation à l'annexe B.1 selon le budget principal des dépenses déposé.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe C

Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Parcs de stockage	Infra- structure	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Équipement	2012	2011
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	773 512	151 074	150 600	114 873	30 998	49 862	1 270 919	1 067 843
Ajouts	4 034	2,700	5 305	-	-	13 947	25 986	7 510
Virement provenant des travaux en cours	28 555	-	2 575	-	-	19 262	50 392	195 566
Solde de clôture	806 101	153 774	158 480	114 873	30 998	83 071	1 347 297	1 270 919
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(188 004)	(45 088)	(43 269)	(41 083)	(12 816)	(35 873)	(366 133)	(321 425)
Amortissement	(26 795)	(5 126)	(5 063)	(3 829)	(978)	(9 316)	(51 107)	(44 708)
Solde de clôture	(214 799)	(50 214)	(48 332)	(44 912)	(13 794)	(45 189)	(417 240)	(366 133)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	62 709	-	5 127	-	4	19 474	87 314	195 012
Ajouts	25 923	160	4 620	-	-	1 399	32 102	87 868
Virement aux immobilisations corporelles	(28 555)	-	(2 575)	-	-	(19 262)	(50 392)	(195 566)
Solde de clôture	60 077	160	7 172	-	4	1 611	69 024	87 314
Valeur comptable nette	651 379	103 720	117 320	69 961	17 208	39 493	999 081	992 100
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5 - 30 ans		

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 1

Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	161	-	161
Exécutif et Affaires intergouvernementales	12	-	12
Finances	1 023	54	1 077
Ressources humaines	254	10	264
Justice	2	208	210
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	-	87	87
Éducation	1 255	811	2 066
Santé et Services sociaux	3 576	1 658	5 234
Environnement	-	156	156
Services communautaires et gouvernementaux	835	265	1 100
Développement économique et Transports	723	-	723
	7 841	3 249	11 090

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2012***(en milliers de dollars)*

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.		
Total de fonctionnement et d'entretien		-
	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		
Afin de fournir le financement pour le projet d'alimentation d'urgence en eau d'Arviat	11 avril 2011	3 000
Total des immobilisations		3 000

	<u>Virement de</u> <u>(à)</u>	
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
Assemblée législative		
Députés	325	
Activités de l'Assemblée	(325)	Transfert de fonds
Finances		
Direction générale	(48)	
Fonction de contrôle	(300)	
Direction générale	(400)	Transfert de fonds
Fonction de contrôle	748	
Ressources humaines		
Formation et perfectionnement	(600)	
Dotation	600	Transfert de fonds
Services communautaires et gouvernementaux		
Soutien communautaire	(960)	
Sécurité et Service de protection	(230)	
Direction générale	(457)	Transfert de fonds
Services gouvernementaux	1 554	
Planification des immobilisations et Services techniques	93	
Direction générale	(332)	
Soutien communautaire	332	Transfert de fonds
Développement économique et Transports		
Développement économique communautaire	150	
Transport	250	Transfert de fonds
Services intégrés de gestion	(400)	
IMMOBILISATIONS		
Services communautaires et gouvernementaux		
Immobilisations	500	Ajustements au budget d'immobilisations
Division des produits pétroliers	(500)	
Immobilisations	2 575	Ajustements au budget d'immobilisations
Division des produits pétroliers	(2 575)	
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse		
Direction générale	520	Ajustements au budget d'immobilisations
Héritage	(520)	

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Annexe 4

Annexe non consolidée des emprunts obligataires à recevoir des municipalités (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012*(en milliers de dollars)*

	Montant initial	Solde 1^{er} avril 2011	Intérêts courus	Ajustement d'évaluation	Paiements du principal	Solde 31 mars 2012
Ville d'Iqaluit	3 898	6	-	-	(6)	-
	3 898	6	-	-	(6)	-

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue. La *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

Bodner, Jenine	1 519
D'Arcy, Shannon	995
Healey, Colleen	2 836
	<hr/>
	5 350
	<hr/>

Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2013	2014	2015	2016	2017	>2017	Total
Bureau principal	5 521	3 623	2 438	2 295	1 857	6 437	22 171
Qikiqtaaluk	911	758	744	703	427	956	4 499
Kivalliq	3 866	3 149	2 174	1 787	987	450	12 413
Kitikmeot	1 397	1 217	757	507	347	2 793	7 018
	11 695	8 747	6 113	5 292	3 618	10 636	46 101